



**NATIONS
UNIES**

HSP

HSP/GC/24/2

ONU HABITAT

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour les établissements
humains**

Distr. : générale
11 février 2013

Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session

Nairobi, 15-19 avril 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire *

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris
les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport résume les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour donner suite aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session. Il est complété par d'autres rapports qui fournissent des renseignements plus précis et supplémentaires sur les activités menées en réponse à des résolutions déterminées.

* HSP/GC/24/1.

I. Introduction

1. Le présent rapport résume les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour donner suite aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session. Il est complété par d'autres rapports qui fournissent des renseignements plus précis et supplémentaires sur les activités menées en réponse à des résolutions déterminées. Les questions traitées dans ces rapports (et les documents dans lesquels elles sont examinées) sont les suivants :

- a) Examen de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.1);
- b) Rapport de la sixième session du Forum urbain mondial : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.2);
- c) Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.3);
- d) Activités conjointes menées dans le domaine de l'environnement urbain : rapport d'activité conjoint des directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.4);
- e) Coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales non onusiennes et les organisations non gouvernementales : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.5);
- f) Stratégie mondiale du logement jusqu'en 2025 : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.6);
- g) Engagement d'ONU-Habitat vis-à-vis des droits humains : additif au rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2/Add.7).

II. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en réponse aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session

A. Résolution 23/1 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte du développement urbain durable

2. Conformément à la résolution 23/1 du Conseil d'administration, on a créé un Groupe consultatif sur les questions de genre composé de 18 membres représentant, notamment, les organisations féminines communautaires, le secteur privé, les autorités locales et le gouvernement, compte tenu du principe d'une représentation régionale équitable. Le groupe, qui a été officiellement lancé au cours de la sixième session du Forum urbain mondial, qui a eu lieu à Naples (Italie), en septembre 2012, constitue un instrument indispensable pour permettre à ONU-Habitat de rendre compte des progrès accomplis sur le plan de l'acquittement de ses engagements en matière d'égalité des sexes dans le contexte des établissements humains. Il permettra également à ONU-Habitat de mettre en avant l'importance de ces questions dans ses programmes tout en assurant que les femmes sont reconnues comme des agents cruciaux du changement dans les activités concernant les établissements humains. Le Groupe consultatif sur les questions de genre offre une plateforme propice au resserrement de la coopération et à l'amélioration de l'efficacité des mesures d'aide au développement à l'appui de buts et d'objectifs communs.

3. Un Groupe de la coordination et du soutien d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes a été créé au sein du Bureau des projets en vue de renforcer la coordination des initiatives dans ce domaine et l'intégration des questions de genre à la grandeur d'ONU-Habitat. Ce groupe a mis au point un certain nombre de listes de contrôle, de guides de formulation de projets et d'outils d'évaluation, et a préparé un recueil de projets et programmes qui ont réellement pris en compte le principe de l'égalité entre les sexes. On a mis sur pied une équipe de coordonnateurs pour les questions concernant l'égalité entre les sexes dans les sept services, à la fois au siège et dans les bureaux régionaux, afin d'améliorer l'intégration et le suivi de ces questions et l'élaboration d'indicateurs ventilés par sexe. Un mémorandum d'accord avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (ONU-Femmes) a été signé et on est en train de mettre au point un

mécanisme destiné à évaluer la mise en œuvre des mesures prises en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

B. Résolution 23/2 : Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

4. Dans sa résolution 23/2, le Conseil d'administration a demandé, notamment, à ONU-Habitat d'axer davantage encore ses opérations sur les questions de planification, de terres et de logements et de soutenir la création d'un État palestinien, l'action humanitaire et l'édification de la paix et a demandé aux États Membres et autres parties prenantes en mesure de le faire d'apporter un appui financier afin qu'ONU-Habitat puisse mettre à disposition des compétences de base. En réponse à cette résolution, on a mis au point un cadre de programme (2012-2014), à partir d'une analyse détaillée des besoins, et le premier Forum urbain palestinien a été convoqué en mars 2012, lequel a permis de mener des discussions et débats fondamentaux touchant les grands enjeux en matière d'urbanisation. On s'inquiète notamment du grand nombre de violations dans le domaine du bâtiment observées dans la zone C et dans Jérusalem-Est, synonymes de grands retards dans la planification et l'aménagement du milieu urbain. Les besoins en matière de logement et de services urbains de base ne sont ainsi pas satisfaits. On explore le rôle potentiel que pourrait jouer la planification urbaine dans le respect des obligations en la matière, compte tenu des intentions des organisations concernées en mesure d'aider à combler les lacunes au niveau de la fourniture des services et de la qualité de vie.

5. Un conseil consultatif a été mis sur pied et des réunions d'information informelles ont été organisées à l'intention du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat à Nairobi, des États Membres à New York et de leurs représentants dans le Territoire palestinien occupé. Le dossier de projets s'élève à 24,3 millions de dollars grâce au financement procuré par les Gouvernements de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, de la Belgique, de la France, et la Commission européenne.

6. Des accords ont été signés avec des ministères du gouvernement local, Travaux publics, et Logement et planification, afin de gérer conjointement les enjeux en matière d'urbanisation. Dans le cadre de cette collaboration, on a préparé un rapport sur l'état des villes palestiniennes, une stratégie nationale en matière d'urbanisation et une politique du logement pour le Territoire palestinien occupé.

7. Le sous-financement du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique met en péril la viabilité à moyen et long terme de la présence d'ONU-Habitat dans le Territoire palestinien occupé. D'autres efforts devront être déployés en vue de mobiliser au moins 2,5 millions de dollars par an pour ce Fonds d'affectation spéciale et assurer des niveaux suffisants et durables de soutien technique.

C. Résolution 23/3 : Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres

8. Afin de donner suite à la résolution 23/3, un projet d'un an en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a été conçu et mis en œuvre grâce aux fonds reçus des États-Unis d'Amérique. Dans le cadre de cette initiative, on a lancé un projet pilote visant à améliorer l'information disponible sur les établissements de la ville de Bagdad occupés par des personnes déplacées. ONU-Habitat fournit des avis stratégiques et un soutien technique au Directeur général de la Commission d'État pour le logement, en vue d'entreprendre l'inventaire des terrains sous-utilisés dans les grandes villes qui pourraient être affectés au logement. Suite à l'adoption d'une politique nationale du logement, ONU-Habitat soutient le plan de mise en œuvre par le biais d'une aide directe aux principaux intervenants, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement.

D. Résolution 23/4 : Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité

9. Un réseau de centres du savoir sur les espaces publics pour le développement urbain durable a été lancé en septembre 2011 à New York. Des représentants d'un certain nombre de villes et des partenaires du Programme pour l'habitat se sont engagés à pousser plus avant le programme sur l'aménagement des lieux de rencontre et des espaces publics, de manière à combiner les approches locales et internationales pour créer des villes inclusives, développer les connaissances des partenaires d'ONU-Habitat et des autorités locales concernant l'aménagement des lieux de rencontre, les espaces publics et la qualité de la vie urbaine, et faciliter et rendre effectifs les échanges et la coopération entre partenaires œuvrant dans ce domaine.

10. Au cours d'un événement parallèle à la sixième session du Forum urbain mondial, on a mis sur pied un réseau mondial d'experts techniques et de villes en faveur des espaces publics, chargé de promouvoir le partage des connaissances, la sensibilisation, la mobilisation des ressources et la coopération technique en vue d'accroître le savoir et la conscientisation dans les villes et chez les

dirigeants urbains au sujet des contributions sociales, environnementales et économiques que peuvent apporter les espaces publics pour le développement et la viabilité des villes. On est en train de mettre au point des méthodes et mécanismes concrets permettant de mettre en lumière la fonction que les espaces publics peuvent assurer dans l'aménagement des villes, ainsi que des stratégies de développement et des approches participatives en faveur de la planification, de la conception, de l'aménagement et de la gestion des espaces publics.

11. Par ailleurs, ONU-Habitat a facilité la gestion des connaissances par la production de ressources et publications techniques sur les espaces publics et l'aménagement de lieux de rencontre, ainsi que l'aide technique et la coopération dans les villes par la fourniture de services de consultation politique et technique à des villes dans sept pays.

E. Résolution 23/5 : Forum urbain mondial

12. La sixième session du Forum urbain mondial a eu lieu à Naples, en Italie, avec une participation plus inclusive et plus équilibrée que jamais de la part des partenaires du Programme pour l'habitat. La session a permis de constater l'amélioration de la participation et un engagement accru parmi les organismes des Nations Unies, en plus de donner lieu à des réunions très suivies par les hauts responsables des Nations Unies et les représentants du secteur privé et des médias. Les participants avaient soumis et distribué en temps opportun l'information et la documentation de pré-session sur le site Web spécialisé. Des débats en ligne renforcés ont été organisés trois mois avant la session et des activités coordonnées à travers les médias sociaux ont été menées par le biais de diverses plates-formes. Un certain nombre d'événements ont été diffusés en direct de Naples en vue de permettre la participation « à distance » de dizaines de milliers de personnes qui n'avaient pu être présents sur place.

13. Des liens et des synergies ont été créés entre le Conseil d'administration et le Forum urbain mondial par l'entremise de réunions périodiques de groupes de travail du Comité des représentants permanents et la contribution de membres du Comité au Groupe consultatif du Forum urbain mondial. Le Groupe consultatif élargi comprend les principaux représentants de partenaires du Programme pour l'habitat, dans le respect du principe de l'égalité de la participation entre les régions et entre les sexes. Les procédures de gestion interne ont été améliorées grâce aux interactions entre le secrétariat du Forum urbain mondial et les mécanismes d'appui interdivisionnels introduits au niveau des services et des bureaux régionaux. Un processus efficace et transparent de sélection de la ville et du pays hôtes pour la septième session du Forum mondial urbain a été mis en branle, assorti d'une analyse des coûts-avantages. Cette procédure a permis d'annoncer, au cours de la cérémonie de clôture de la sixième session, que la session suivante aurait lieu à Medellin (Colombie) en 2014.

14. On a préparé un rapport détaillé analysant les niveaux de participation et de contribution des partenaires du Programme pour l'habitat, lequel a permis de dégager les tendances émergentes et les perspectives en matière d'urbanisation durable.

F. Résolution 23/6 : Mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Bamako sur le renforcement du secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain

15. Pour donner suite à cette résolution, ONU-Habitat a procuré une aide constante au secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), en collaboration étroite avec le Ministère du logement du Kenya. Lors de la réunion du bureau de l'AMCHUD, tenue à Rabat le 16 septembre 2011, il a été décidé que le thème de la quatrième session de la Conférence serait le suivant : « Planification territoriale et accès aux services de base pour tous », avec comme sous-thème : « Incidence de la planification territoriale et de l'accès aux services de base sur les changements climatiques ». La quatrième session de l'AMCHUD a eu lieu à Nairobi, du 20 au 23 mars 2012, avec une réunion d'experts suivie d'un segment ministériel de haut niveau, au cours duquel la Déclaration de Nairobi a été adoptée. Cette déclaration comprend ce qui suit : a) proposition visant à institutionnaliser l'AMCHUD à titre de comité technique spécialisé de l'Union africaine; b) déclaration sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) au sujet des perspectives régionales de l'urbanisation durable dans le contexte du développement durable; c) un pacte de Nairobi établissant une série d'actions stratégiques destinées à traiter diverses questions se rapportant au thème de la session. ONU-Habitat continue d'appuyer les efforts de sensibilisation et de mobilisation des États membres de manière à les encourager à verser une contribution annuelle de 10 000 dollars chacun à l'appui du secrétariat de l'AMCHUD.

G. Résolution 23/7 : L'épanouissement de la jeunesse urbaine : la prochaine étape

16. En réponse à la résolution 23/7, ONU-Habitat a pris un certain nombre de mesures visant à renforcer le Programme pour l'autonomisation de la jeunesse et le Fonds pour la jeunesse urbaine, et a déployé des efforts d'intégration avec les jeunes dans le cadre des activités d'ONU-Habitat, du plan stratégique pour 2014-2019, et à la grandeur du système des Nations Unies. Un Groupe de la jeunesse a été créé au sein du Service de l'économie urbaine, non seulement pour que le Programme prenne en compte les préoccupations des jeunes, mais également pour associer les questions de la création d'emploi et du développement économique aux besoins des jeunes, hommes et femmes. Grâce à une série d'accords avec un certain nombre de services d'ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies, on s'est employé à accroître la participation des jeunes aux activités de recherche sur le développement urbain durable, y compris la publication d'un rapport sur la jeunesse urbaine, lesquelles ont permis de fournir des orientations générales aux activités permanentes du Programme.

17. Le Conseil consultatif de la jeunesse et le comité directeur du Fonds pour la jeunesse urbaine ont assuré transparence et efficacité dans l'exécution des activités du Programme. Le Gouvernement nigérian a appuyé la convocation d'une assemblée africaine inaugurale de la jeunesse urbaine, qui a eu lieu en 2012, et les Gouvernements brésilien et sri-lankais ont aidé à mettre sur pied un groupe d'experts de haut niveau sur les jeunes à Rio+20. La mobilisation des ressources à l'appui des activités liées à la jeunesse, notamment en ce qui a trait aux centres de service intégrés, s'est intensifiée avec les contributions des Gouvernements Bahreïnite, nigérian, norvégien et sri-lankais, et de la société de produits chimiques BASF.

18. Un Conseiller spécial du Secrétaire général pour la jeunesse a été nommé, afin de veiller à ce que les préoccupations de la jeunesse urbaine soient prises en compte aux plus hauts niveaux. Enfin, une série d'accords bilatéraux ont été signés avec l'Organisation internationale du Travail, le Secrétariat du Commonwealth, le Plan international, World Vision et le Mouvement scout.

H. Résolution 23/8 : Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

19. Un rapport du Directeur exécutif sur la Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a été préparé et présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, en tenant compte des observations faites au cours de la vingt-troisième session du Conseil d'administration. Suite à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le secrétariat a préparé des propositions (énoncées dans le document HSP/GC/24/2/Add.3) aux fins d'examen par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session, portant sur la meilleure façon dont ONU-Habitat pourrait tirer parti de l'expertise du système des Nations Unies pour contribuer et appuyer les préparatifs menant à Habitat III en 2016, et ce d'une manière inclusive, efficace, rationnelle et améliorée.

I. Résolution 23/9 : Mise en place de stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer, en dépassant la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les conditions de vie des habitants des bidonvilles

20. En appliquant cette résolution, ONU-Habitat s'emploie à améliorer les conditions de vie des citadins pauvres en contribuant à la réalisation de la cible 7 des objectifs du Millénaire pour le développement qui vise à diminuer de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base et à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Le programme participatif d'amélioration des taudis, initiative phare, a été actif au sein du groupe d'États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Lancé par le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et financé par la Commission européenne, il a une forte présence dans plus de 40 pays.

21. Par le biais d'activités de programme, les pays ont examiné leurs cadres politiques, plans et stratégies de développement nationaux et déterminé les actions prioritaires à mener pour réduire la pauvreté dans les villes. Les représentants nationaux, municipaux et communautaires et les autorités chargées de la planification ont été habilités à évaluer le développement urbain, les besoins en matière de logement et la pauvreté dans les villes en adoptant une approche transsectorielle et en renforçant l'appropriation en vue de traiter les enjeux du secteur urbain. Les éléments clés du programme participatif sont la reconnaissance du fait que les établissements informels font partie intégrante des villes, et une approche qui consiste à considérer les habitants de ces établissements sous l'angle du

droit. Les équipes de pays et les ministères concernés ont été mis en contact avec les ministères nationaux responsables de la planification et des finances, afin d'améliorer l'intégration des priorités du développement urbain dans les programmes nationaux de développement.

J. Résolution 23/10 : Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres

22. Par la résolution 23/10, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'étudier et de choisir un modèle de partenariat avec les institutions de financement du développement dans la perspective des opérations de prêt futures, de l'octroi de garanties et de la fourniture de services consultatifs et financiers dans les secteurs de la rénovation urbaine et du financement du logement. Il lui a aussi demandé de transférer soit le portefeuille de ces opérations, soit la gestion de celui-ci, selon ce qui sera, à son avis, le plus faisable financièrement, ainsi que la responsabilité du contrôle technique des garanties sur les prêts du programme du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, à un partenaire extérieur compétent en matière de financement du développement.

23. Au cours de l'année 2011, ONU-Habitat a consacré plus de six mois de temps de personnel à étudier, avec des institutions extérieures, les possibilités de partenariat et/ou de partenaires ou structures de transfert pour à la fois le portefeuille des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et le portefeuille du programme du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles. Des discussions soutenues ont été menées avec des partenaires stratégiques potentiels, notamment la Banque mondiale, l'Alliance des villes, Habitat pour l'humanité International, le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'initiative Villes du Millénaire. Suite à la phase exploratoire, on n'a pas réussi à identifier un partenaire ou structure stratégique satisfaisant les critères.

24. Le processus n'ayant pas donné les résultats escomptés, il a été décidé de conserver pour le moment à l'interne les portefeuilles des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles. Les cinq prêts déjà consentis en vertu du portefeuille, dont le taux de remboursement a été maintenu à 100 %, continueront, par conséquent, d'être administrés par ONU-Habitat et aucun nouveau prêt n'est prévu jusqu'ici.

K. Résolution 23/11 : Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013

25. Pour donner suite à la résolution 23/11 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, a élaboré un plan stratégique pour la période 2014-2019, approuvé par le Comité le 22 août 2012, et qui sera transmis au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session aux fins d'examen et d'approbation éventuelle. La soumission du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 a été retardée afin d'assurer son alignement avec le plan stratégique.

26. Des progrès notables ont été accomplis dans l'intégration de la gestion axée sur les résultats au sein d'ONU-Habitat par l'entremise d'une série de formations dynamiques adressées au personnel. Des formations de ce type ont également été organisées à l'intention des membres du Comité des représentants permanents. Divers mécanismes sont en train d'être mis au point en vue d'appuyer les meilleures pratiques en matière de gestion axée sur les résultats et leur prise en compte.

27. Afin d'accroître l'efficacité et la productivité de l'organisation, une revue et restructuration organisationnelles d'ONU-Habitat a été lancée en janvier 2011 et devrait bientôt être achevée. De nouveaux bureaux, services et groupes ont été mis sur pied et les membres du personnel ont été répartis provisoirement au sein de cette nouvelle structure. Composée de sept services thématiques, elle est entièrement alignée avec les sept domaines d'intervention du plan stratégique pour 2014-2019. De nouvelles réformes en matière de gestion ont été mises en œuvre, y compris au niveau des procédures d'élaboration, d'exécution et de suivi des projets, ainsi que de la délégation des pouvoirs financiers et décisionnels.

28. On a créé un système informatique permettant de gérer et coordonner toutes les ressources humaines, financières et physiques, de même que les fonctions d'information de l'organisation, à partir d'une source de données partagée, depuis laquelle les données peuvent être attribuées aux différents projets et gérées en conséquence. Ce système, appelé Système de suivi et de gestion par projet, est l'outil de gestion le plus important introduit par la réforme. Une version provisoire du

système est actuellement en opération. Un projet de circulaire révisée du Secrétaire général sur l'organisation du secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a été distribué pour commentaires et sera transmis bientôt au Département de la gestion à New York.

L. Résolution 23/12 : Mise en œuvre coordonnée des directives sur l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales

29. Pour donner suite à la résolution 23/12 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a élaboré un manuel complet pour la mise en œuvre coordonnée de deux séries de directives sur l'accès aux services de base pour tous et la décentralisation et le renforcement des autorités locales. Depuis leur adoption, plusieurs consultations ont été organisées avec les gouvernements nationaux et autorités locales intéressés, notamment l'association Cités et gouvernements locaux unis. ONU-Habitat est en train de préparer un rapport d'évaluation sur l'état actuel des secteurs des services de base et des gouvernements locaux, lequel devrait formuler des recommandations en vue de faciliter le processus de mise en œuvre.

30. Dans la région de l'Afrique, ONU-Habitat a participé à des activités au Burkina Faso et au Sénégal dans les derniers mois. Les ministères responsables de la décentralisation dans les deux pays se sont montrés très intéressés à l'application de ces deux séries de directives qui sont considérées comme des instruments fondamentaux pour la mise en œuvre de politiques de décentralisation.

31. Les pays suivants sont engagés dans des activités visant à adapter les directives internationales à leur contexte national : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Malawi, Mozambique, République démocratique populaire lao, Sénégal, Togo, et des discussions sont en cours avec trois autres pays en ce qui a trait à l'adaptation éventuelle des directives à leurs besoins particuliers. Un partenariat mondial avec l'association Cités et gouvernements locaux unis pour la mise en œuvre de deux séries de directives internationales est actuellement en place dans de nombreux pays, avec la pleine participation d'associations nationales d'autorités locales. Des activités régionales sont menées en Amérique latine et en Afrique.

M. Résolution 23/13 : Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

32. En conformité avec la résolution 23/13, le Comité des représentants permanents a décidé, au cours de l'intersession, de créer un groupe consultatif à composition non limitée composé de membres du Comité et du secrétariat et chargé d'examiner plus avant les options de gouvernance pour ONU-Habitat et, comme cela est stipulé dans la résolution, de choisir une option préférée et d'élaborer un plan d'action à présenter, si possible, à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. La première étape de la mise en œuvre de la résolution a été l'approbation d'un mandat pour le processus d'examen des options de gouvernance. En vertu de ce mandat, quatre équipes spéciales ont été chargées d'étudier les enjeux se rapportant à la gouvernance.

33. Un exercice de comparaison de divers modèles de gouvernance provenant d'autres programmes et fonds des Nations Unies a été mené; à partir des conclusions des équipes spéciales et des résultats de la comparaison, un rapport sur les options de gouvernance a été préparé, lequel devrait servir à définir les éléments éventuels d'un plan d'action qui sera soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session. Chaque option est décrite avec ses avantages et inconvénients et évaluée en fonction de quatre critères de performance, à savoir la transparence, l'efficacité, l'efficacé et la responsabilité, ainsi que l'autorité et la représentation. Le rapport précise qu'aucune option unique ne constitue la parfaite solution et que la prise de décision devrait être fondée sur la recherche d'arrangements institutionnels servant au mieux la nature du mandat d'ONU-Habitat et les besoins relatifs à une prestation efficace des services. À cet égard, le processus d'examen des options de gouvernance vise également à surmonter et réduire les limites et lacunes de l'actuelle structure, en améliorant l'image, la pertinence et la crédibilité d'ONU-Habitat et en prenant les dispositions nécessaires pour mettre le Programme dans une meilleure position par rapport à son mandat.

N. Résolution 23/14 : Un développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et à la prévention de la criminalité en milieu urbain

34. Par sa résolution 23/14, le Conseil d'administration s'est efforcé de renforcer la lutte contre la criminalité et la violence urbaines à l'échelon local et national grâce à la mise sur pied d'un réseau mondial pour des villes plus sûres et à l'élaboration de directives concernant la prévention de la

criminalité et sa mise en pratique dans le contexte du développement urbain durable, à partir de consultations avec les États membres, des organismes des Nations Unies et des parties prenantes. À cet effet, un projet de directive a été mis au point et le Réseau mondial pour des villes plus sûres a été lancé lors de la sixième session du Forum urbain mondial, avec la mise sur pied de quatre grandes structures : un comité directeur, un groupe consultatif d'experts, un groupe consultatif de partenaires et une assemblée des villes.

35. Enfin, le Plan d'action mondial pour des villes plus sûres a été lancé au Mexique, assorti d'une feuille de route pour un processus consultatif concernant le projet de directives sur des villes plus sûres. Conformément aux résolutions du Conseil économique et social des Nations Unies, le processus consultatif intergouvernemental et interinstitutions pour l'élaboration de ces directives nécessite une approbation officielle de la part du Conseil d'administration, avant de s'engager avec le Comité directeur du Secrétaire général pour la formalisation du processus. On a mis sur pied un mécanisme de surveillance de la sécurité urbaine chargé de suivre la mise en œuvre des directives.

O. Résolution 23/15 : Les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays

36. Dans sa résolution 23/15, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de mobiliser et d'allouer des ressources suffisantes, prélevées sur son budget principal, pour assurer la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de pays. La résolution visait par ailleurs à renforcer la coordination et la collaboration entre les Divisions pour définir et développer les activités de pays et à appuyer la participation d'ONU-Habitat à l'établissement des bilans communs de pays des Nations Unies et aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et sa contribution au travail des équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire de ses Bureaux régionaux et de ses responsables de programmes. Le Conseil d'administration a aussi invité le Directeur exécutif à coopérer avec d'autres programmes et activités d'organismes des Nations Unies compétents au niveau national, et à améliorer la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés des activités de pays et à faire en sorte que ces enseignements soient intégrés dans le travail normatif global du Programme.

37. ONU-Habitat a coordonné la préparation de ses descriptifs de programme de pays en vue de prendre en compte la fracture entre les travaux normatifs et les activités opérationnelles à l'échelon national. Ces descriptifs sont utiles pour orienter, planifier, coordonner et surveiller les activités de programme menées sur la scène nationale. Quelque 19 pays, soit l'Afghanistan, le Burkina Faso, le Cambodge, la Chine, la Colombie, Costa Rica, Cuba, l'Équateur, l'Indonésie, le Kenya, le Malawi, le Mexique, le Népal, le Pakistan, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, le Sénégal, le Sri Lanka et le Viet Nam, ont bénéficié des avantages du Programme dans ce contexte.

38. ONU-Habitat a récemment passé en revue les projets de descriptifs de programme de six pays autres que les 19 susvisés, qui seront publiés et affichés sur le site Web d'ONU-Habitat pour en élargir la diffusion. Les descriptifs de programme de pays d'Habitat sont par ailleurs liés aux stratégies et cadres officiels, comme les cadres d'aide au développement des Nations Unies, afin de veiller à ce que les priorités d'ONU-Habitat soient prises en compte dans le processus de programmation nationale. En date de juin 2012, les questions relatives aux établissements humains avaient été intégrées dans 45 cadres d'aide au développement des Nations Unies et 40 plans de développement nationaux.

P. Résolution 23/16 : Formulation d'une Stratégie mondiale du logement

39. Dans sa résolution 23/16, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif d'entreprendre l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 et de formuler une nouvelle Stratégie mondiale du logement, compte tenu des défis liés à la fourniture de logements et d'infrastructures adéquats et durables ainsi que la nécessité d'intégrer les politiques du logement dans le cadre plus vaste des stratégies de planification urbaine et de l'action des pouvoirs publics, en les associant aux autres politiques sociales, économiques et environnementales.

40. Une nouvelle Stratégie mondiale du logement jusqu'en 2025 a été mise au point, en collaboration avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat, et un rapport détaillé a été préparé aux fins d'examen par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session (HSP/GC/24/2/Add.6).

Q. Résolution 23/17 : Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures

41. Pour donner suite à la résolution 23/17, ONU-Habitat a cherché à renforcer les partenariats et réseaux à l'appui de la sécurité d'occupation et des outils fonciers favorables aux pauvres et a préparé un rapport détaillé sur l'application des résolutions connexes de l'AMCHUD, ainsi que de la Déclaration et du Plan d'action de Bamako. Ce rapport fait état de trois stratégies destinées à mettre en œuvre les priorités et orientations établies, à savoir une stratégie en matière de renforcement des capacités, une stratégie en faveur des partenariats et une stratégie de mobilisation des ressources. La mise au point d'un ensemble d'outils fonciers favorables aux pauvres et tenant compte des sexes en vue d'améliorer la sécurité d'occupation et de promouvoir le développement urbain durable est actuellement en cours. À cette fin, on est en train de procéder à des essais pilotes sur le Modèle de domaine foncier social au Kenya et en Ouganda; la version préliminaire d'un système d'inscription foncière favorable aux pauvres, d'un guide pour les impôts fonciers et immobiliers et d'un registre des terrains en milieu urbain est en cours d'élaboration au Bénin; et des projets fonciers communautaires sont pilotés dans quatre pays.

42. ONU-Habitat a collaboré avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat engagés dans les questions liées à la planification urbaine, à la mobilité, aux changements climatiques et à la diversité biologique dans les activités suivantes : envisager sérieusement d'accroître la densité urbaine moyennant une utilisation plus intensive des sols, dans le cadre d'une amélioration de la planification urbaine, de façon à promouvoir des modèles de développement qui permettent de fournir un logement à tous, de créer davantage d'emplois et de contenir l'étalement des villes; réduire les dépenses d'investissement dans les infrastructures, l'empreinte écologique des centres urbains, la demande de transports et la consommation d'énergie; et réduire la fracture sociale grandissante, la fragmentation spatiale et les utilisations des sols qui en résultent. Le Programme met par ailleurs en œuvre un certain nombre de programmes au niveau des pays et des villes destinés à s'attaquer aux inégalités sociales grandissantes en appuyant des méthodes de planification stratégique qui tendent à équilibrer les différentes dimensions du développement urbain durable (sociale, économique et environnementale), sur la base d'un large processus consultatif, et en renforçant les capacités en matière de promotion, de mesure et de surveillance du développement urbain durable.

43. ONU-Habitat a entrepris un certain nombre d'activités de planification urbaine, dont l'instauration de partenariats avec plusieurs associations et instituts du secteur; l'élaboration, le lancement et la diffusion de guides concernant « la planification urbaine à l'intention des responsables des villes »; et la mise en place de services consultatifs en matière de planification urbaine et d'initiatives de renforcement des capacités dans dix pays.

44. Dans le cadre de sa contribution au thème de Rio+20, ONU-Habitat a préparé une série de petits guides à l'intention des intervenants urbains, intitulée « Modèles urbains pour une économie verte », dont le premier, « Working with nature » (Travailler avec la nature), cherche à inspirer les régions urbaines à prendre des mesures pour transformer les principes en actions séquentielles et fournit des exemples du monde entier pouvant être adaptés à différents contextes.

45. ONU-Habitat a mené une consultation sur la diversité biologique, les systèmes écosystémiques et l'adaptation aux zones humides en milieu urbain, laquelle a permis d'examiner la documentation actuelle sur les villes et la biodiversité, de répertorier et analyser 50 études de cas connexes et d'émettre des critiques concernant ONU-Habitat par rapport au paysage institutionnel pertinent, avec des recommandations en vue du prochain exercice biennal. Au cours de la même période, ONU-Habitat a contribué à titre de membre du Comité consultatif interinstitutions et d'auteur collaborateur au document « Cities and biodiversity outlook » (L'avenir des villes et de la diversité biologique) de la Convention sur la diversité biologique, première évaluation scientifique mondiale traitant des relations entre l'urbanisation et les écosystèmes. La Conférence des Parties à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau à sa onzième session a adopté la résolution XI.11 sur les principes pour la planification et la gestion des zones humides urbaines et périurbaines, qui se fonde sur une collaboration fructueuse avec ONU-Habitat et constitue les fondements de directives concrètes concernant la mise en œuvre de projets de développement urbain et de gestion des zones humides.

46. En avril 2011, ONU-Habitat a publié le Rapport mondial 2011 sur les établissements humains : Les villes et le changement climatique. Le rapport renferme notamment une analyse et des recommandations se rapportant à l'accès des villes au financement de l'action climatique. ONU-Habitat a participé, en février 2011, à une réunion de réflexion sur le financement des mesures d'adaptation pour les villes convoquée par le Conseil international pour les initiatives écologiques

locales (ICLEI). Les résultats de cet atelier sont reflétés dans le livre blanc de l'ICLEI sur le financement des villes résilientes et ont fait l'objet de débats lors du Congrès 2011 des villes résilientes. En novembre 2011, tout juste avant la tenue de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Durban, en Afrique du Sud, l'Initiative d'ONU-Habitat sur les villes et les changements climatiques a communiqué ses notes d'orientation 1 et 2 portant, respectivement, sur le financement des mesures d'adaptation pour les villes et le financement des mesures d'atténuation pour les villes, et assorties de recommandations spécifiques pour l'amélioration de l'accès des villes au financement pour l'action climatique.

47. ONU-Habitat a conclu des arrangements de collaboration avec un grand nombre de parties prenantes internationales, notamment l'Union internationale des transports publics, le Centre pour le transport durable (EMBARQ) de l'Institut des ressources mondiales et Cooperation for Urban Mobility in the Developing World (CODATU), et a entrepris de préparer une série de guides sur la planification de la mobilité et un outil d'évaluation rapide à l'intention des villes disposant de peu de données. ONU-Habitat a par ailleurs été très actif dans la promotion de la mobilité durable, notamment auprès de l'Union africaine et de l'AMCHUD.

48. Le projet, intitulé « Promotion de solutions de transport durable pour les villes de l'Afrique de l'Est » et financé par le FEM, est en cours de mise en œuvre à Addis-Abeba, Nairobi et Kampala. Un voyage d'étude régional a été organisé pour les participants au projet, avec entre autres une visite du système de transport rapide Rea Vaya Bus à Johannesburg et une formation sur la mobilité durable au cours de la quinzième conférence CODATU, qui a eu lieu à Addis-Abeba, en octobre 2012. On a aussi organisé un atelier de diffusion des connaissances dans le contexte du Réseau énergétique mondial pour les établissements humains, et un mémorandum d'accord tripartite a été signé entre l'ICLEI, ONU-Habitat et la ville de Suwon sur la question de l'écomobilité. De nouvelles propositions de projets devraient être élaborées par le biais d'une collaboration potentielle avec le programme de politique de transport pour l'Afrique subsaharienne financé par la Banque mondiale, et avec CODATU.

R. Résolution 23/18 : Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement durable

49. Pour donner suite à la résolution 23/18, ONU-Habitat a lancé un programme de quatre ans pour l'établissement de profils de résilience en milieu urbain, à titre de mécanisme de développement d'une approche de systèmes urbains intégrés pour renforcer la résilience, en partenariat avec des villes, des autorités locales, le secteur privé et des organismes de recherche. Ce programme vise à améliorer les capacités des villes à protéger les citoyens et leurs biens et à se relever suite à une catastrophe. Il permettra d'établir des indicateurs et des normes mondiales pour mesurer l'aptitude des villes à résister à une crise et à rétablir la situation par la suite.

50. Pour ONU-Habitat, l'un des aboutissements de Rio+20 les plus intéressants est la plus grande attention accordée à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience en milieu urbain grâce à des efforts conjoints de sensibilisation avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC). ONU-Habitat et la SIPC sont habitués à collaborer dans le cadre d'activités destinées à améliorer les pratiques de gestion des risques à l'échelle urbaine et locale, en tirant parti des points forts de chaque organisation.

51. Au cours de la période visée, ONU-Habitat a conclu un accord avec l'United States Agency for International Development au sein du Groupe mondial pour le logement en vue de resserrer la collaboration lors des interventions relatives aux logements suite à une crise, grâce à la coordination, aux enseignements tirés et à l'évaluation des répercussions sur la vie des populations touchées.

52. ONU-Habitat a lancé un fonds d'intervention en cas d'urgence afin de pouvoir mieux intervenir dans ces situations. Ce fonds permet à ONU-Habitat d'appuyer les acteurs du domaine humanitaire en vue de renforcer les actions humanitaires en milieu urbain et de formuler des recommandations sur l'adaptation des programmes et approches humanitaires à des contextes urbains complexes.

53. ONU-Habitat a continué d'intervenir dans des situations de crise humanitaire, récemment à Cuba, à El Salvador, en Libye, au Mozambique, aux Philippines et à Samoa, en déployant des missions à l'appui d'équipes de pays humanitaires et de gouvernements en vue de coordonner les efforts de reconstruction des logements et abris. ONU-Habitat a mis au point des programmes à long terme de reconstruction des logements dans les pays susvisés. Enfin, le Programme continue d'appuyer l'application du Cadre d'action de Hyōgo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

III. Principaux autres résultats et réalisations

A. Rapports phares

1. Rapport mondial sur les établissements humains

54. Le Rapport mondial 2011 sur les établissements humains : Les villes et le changement climatique évalue le rôle joué par les centres urbains sur le plan des émissions de gaz à effet de serre et des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Selon ce rapport, les villes sont responsables, à 70 %, des émissions nocives de gaz à effet de serre, alors qu'elles n'occupent que 2 % de la superficie terrestre mondiale. Le rapport souligne que même si les villes produisent la plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre, elles sont aussi le lieu où l'on peut atteindre les plus grands résultats. Il met en évidence les principaux facteurs influant sur les émissions totales et par habitant de dioxyde de carbone en milieu urbain et fournit des recommandations pratiques sur :

- a) Les principes fondamentaux d'une approche intégrée multipartenaires en faveur d'une action climatique à l'échelle urbaine;
- b) Les principaux secteurs dans lesquels la communauté internationale peut appuyer et rendre possible la prise de mesures plus efficaces en matière d'atténuation et d'adaptation à l'échelon local;
- c) Les mécanismes que les gouvernements nationaux pourraient mettre sur pied pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets au niveau local;
- d) Les mesures que les autorités locales urbaines doivent prendre pour initier ou renforcer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, notamment par l'instauration de partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

2. L'état des villes dans le monde

55. Le rapport *L'état des villes dans le monde 2012-2013 : Prospérité des villes* démontre que les concepts liés à la prospérité ont été entachés par une vision étroite de la croissance économique. ONU-Habitat propose une toute nouvelle optique qui va au-delà du simple point de vue économique et qui permet d'intégrer les dimensions fondamentales que sont la qualité de vie, les infrastructures adéquates, l'équité et la viabilité sur le plan environnemental. Le rapport présente aussi un nouvel outil, l'indice de prospérité des villes, assorti d'un tableau conceptuel, la roue de la prospérité, lesquels sont destinés à aider les décideurs à mettre au point des interventions politiques claires. Il fait la promotion des villes prêtes à renforcer le domaine public, à élargir les biens publics et à consolider le droit au patrimoine commun pour tous comme moyen d'accroître la prospérité. Cette optique veut combattre la tendance actuelle qui consiste à enfermer ou restreindre les biens publics et le patrimoine commun dans des enclaves de prospérité ou à les appauvrir par une utilisation non viable.

56. Suite au lancement de l'indice de prospérité des villes lors de la sixième session du Forum urbain mondial et à des consultations avec différents partenaires, ONU-Habitat a créé l'initiative pour la prospérité des villes. Il s'agit d'une initiative stratégique destinée aux villes disposées à adopter une approche plus intégrée et durable et davantage axée sur l'humain et à déployer les efforts et ressources nécessaires pour s'engager dans la véritable voie de la prospérité. De manière générale, cette initiative vise trois objectifs complémentaires : a) favoriser une vision nouvelle de la prospérité dans le monde à la fois globale et intégrée, indispensable à la promotion du bien-être collectif et de l'épanouissement pour tous; b) aider les villes à guider le monde vers un avenir prospère sur le plan économique, social, politique et environnemental; c) catalyser les politiques et actions des villes dans la voie de la prospérité et créer les conditions propres à mesurer les progrès actuels et futurs. Plus d'une centaine de villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et Caraïbes se sont montrées intéressées à participer à cette initiative.

57. La Colombie, l'Égypte et le Pakistan ont conclu des accords avec ONU-Habitat en vue de produire des rapports sur l'état de leurs villes en se fondant sur l'indice de prospérité des villes. La ville de Guadalajara a signé une lettre d'intention pour l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer sa prospérité par le biais d'activités spécifiques. L'initiative pour la prospérité des villes constitue un outil important pour instaurer un dialogue avec les décideurs et établir un cadre permettant de renforcer la collaboration et les programmes à l'échelle régionale.

B. Campagne mondiale pour une urbanisation durable

58. Cette campagne est un partenariat mondial voué à promouvoir une vision positive de l'urbanisation durable et à véritablement intégrer les questions urbaines dans les politiques de

développement nationales. Elle a été lancée lors de la cinquième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en mars 2010. Au cours de la première moitié de 2012, la Campagne a donné des résultats notables sur le plan de l'amélioration des communications internes et externes. Son secrétariat a créé deux plates-formes Web (www.worldurbancampaign.org et www.imacitychanger.org) et produit une nouvelle brochure d'information dans trois des six langues officielles des Nations Unies, ainsi qu'un « mode d'emploi » pour participer à la Campagne.

59. Un Fonds pour la Campagne mondiale pour une urbanisation durable a été créé comme moyen commun de mobilisation des ressources en vue d'aider la Campagne à atteindre ses objectifs et à mener les activités prévues. Différents niveaux de partenariat et de parrainage ont été proposés par le secrétariat et approuvés par le comité directeur de la Campagne.

60. Le nombre de ses partenaires est passé de 26, en 2011, à plus de 50 organisations en 2013, y compris des membres des milieux politiques, de la société civile, du secteur commercial, des médias, ainsi que des experts. Au cours de la période visée, les activités de la Campagne ont été axées sur l'enrichissement des connaissances, la promotion de l'apprentissage et l'instauration d'un dialogue sur les villes. On a également mis au point un catalogue d'outils et de méthodes et un observatoire mondial sur les bonnes politiques et les lois habilitantes. Un nouveau groupe de travail sur l'avenir des villes et les innovations en milieu urbain a été créé.

61. ONU-Habitat a appuyé la mise sur pied ou la revitalisation de comités sur l'habitat ou de Forums urbains nationaux dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine et Caraïbes. Ces comités et forums servent à promouvoir un dialogue national sur les questions se rapportant aux villes. ONU-Habitat a mis au point des directives concernant leur composition, leurs rôles et leur mode de fonctionnement afin de renforcer leur impact. Ces directives forment un cadre propice à l'harmonisation et à l'alignement de leurs activités avec les nouvelles priorités stratégiques adoptées suite à la réforme organisationnelle continue qui s'opère au sein d'ONU-Habitat. Les principaux thèmes proposés par les directives pour alimenter le dialogue national sur les questions se rapportant aux villes sont les suivants :

- a) Préparatifs nationaux en vue d'Habitat III;
- b) Politiques urbaines nationales;
- c) Incidence de l'urbanisation et fonction des villes au niveau du développement national;
- d) Création d'emplois urbains décents, en particulier pour les jeunes;
- e) Amélioration de la planification et de l'aménagement urbains en vue d'accroître l'efficacité des villes;
- f) Formulation d'une Stratégie mondiale du logement, conformément à la résolution 23/16 du Conseil d'administration.

62. ONU-Habitat a appuyé la septième réunion du Comité directeur de la Campagne, qui s'est tenue en mars 2011, au cours de laquelle on a notamment approuvé une stratégie de communication pour la Campagne, y compris une nouvelle composante de promotion de l'image et de sensibilisation intitulée « I am a city changer » (Je change ma ville) et destinée à conscientiser les citoyens sur les questions urbaines afin d'améliorer les villes, et décidé d'instituer un Fonds pour la Campagne mondiale pour l'urbanisation durable, avec des outils d'évaluation approuvés et un questionnaire sur les méthodes à diffuser en vue d'améliorer les interactions avec les partenaires.